

# Les aides financières 2022 à la rénovation énergétique pour les particuliers

## CONFÉRENCE

 **La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

avec

 **France Rénov'**  
Le service public pour mieux rénover mon habitat

 **CEE** Les certificats  
D'ÉCONOMIES  
D'ÉNERGIE

 **SAVOIE**  
LE DÉPARTEMENT

 **TARENTAISE**  
VANOISE  
Assemblée du Pays

 **Tignes**  
UNE AGGLO  
à votre service

 **avant pays savoyard**

 **COEUR de SAVOIE**  
communauté  
de communes

 **COEUR DE CHARTREUSE**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

 **GRAND LAC**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

 **GRAND CHAMBÉRY**  
l'agglomération

 **SYNDICAT**  
Pays de Maurienne  
SAVOIE

Romain CHABERT  
Renaud PEISIEU

3 mars 2022

# Des conseillers vous accompagnent dans votre projet de rénovation énergétique en Savoie.

*Dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat en Savoie.*

## Des conseillers experts en rénovation énergétique :

- Aides financières
- Rénovation performante
- Economies d'énergies
- Energies renouvelables

## Service indépendant, gratuit et ouvert à tous :

- **Conseils** téléphoniques
- **Entretiens** personnalisés
- **Accompagnements** complets de projets
- **Permanences décentralisées** partout en Savoie
- **Animations** (conférences, visites de chantiers...)



Contactez vos conseillers en rénovation énergétique en Savoie

**04 56 11 99 00**

ou [info@faire73.fr](mailto:info@faire73.fr)



Ce service est animé par **lasder**

## Définition des travaux avec un conseiller

- Analyse de l'état du bâtiment, du mode de chauffage etc..
- Quelles sont les améliorations possibles?
- Priorisation des travaux en fonction de ces éléments et du budget du propriétaire
- Quelles sont les aides financières en fonction des travaux envisagés ?

# Points d'attention

## Points d'attention pour obtenir les aides

- 1- Choisir des professionnels RGE
- 2- Respecter les critères de performance minimale
- 3- **Demander les aides avant de signer le devis**

# 1. Choisir des professionnels RGE

Annuaire en ligne des entreprises RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

[www.france-renov.gouv.fr](http://www.france-renov.gouv.fr)

- **De préférence 3 devis** par type de travaux + visite des réalisations de l'entreprise avant de s'engager.
- Exiger des DEVIS CLAIRS (épaisseurs, performances (R), labels, détail main d'œuvre...). **Les critères de performance doivent figurer dans les devis !**

# 1. Choisir les professionnels RGE

## Ce qui doit être mentionné sur le devis et la facture :

- La date de la visite préalable ;
- La part « fourniture des matériels, TVA comprise » ;
- Les caractéristiques techniques, les critères de performance des matériaux ou équipements et les normes d'évaluation des performances ;
- Les surface d'isolants ou de capteurs solaires thermiques mises en œuvre ;
- Lorsque les travaux sont soumis à des critères de qualification, la mention du signe qualité RGE dont l'entreprise est titulaire correspondant à la nature des travaux effectués ;
- Dans le cas de l'acquisition de matériaux d'isolation thermique des parois vitrées, la mention que ces matériaux ont été posés en remplacement de parois en simple vitrage.

## 2. Respecter les critères de performance minimale

Matériaux d'isolation thermique des parois opaques	Caractéristiques et performances
Murs en façade ou en pignon	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
Planchers de combles perdus	$R \geq 7 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
Rampants de toitures, plafonds de comble	$R \geq 6 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$
Planchers bar sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert	$R \geq 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$

**R** : coefficient de résistance thermique (plus R est élevé, plus l'isolation est performante)

**ATTENTION** : certaines aides locales ont des critères plus exigeants, comme le Programme TESS, Communauté de communes de Cœur de Savoie, Communauté de Communes de Cœur de Maurienne Arvan (R mini : 4 - 7,5 - 7,5- 3,5 ).



### 3. Demander les aides avant de signer le devis

#### AVANT DE VOUS ENGAGER

(signature du devis / versement d'un acompte),  
il est important de bien **vous renseigner sur les démarches à réaliser et les conditions d'obtention des aides !**

**Attendre le « feu vert » des financeurs** avant de démarrer les travaux pour certaines aides.

**Suite à ces démarches,**

**Signer les devis et faire réaliser les travaux**

Conserver précieusement les devis et factures !

Une fois la facture reçue,  
demander le versement des aides financières  
aux organismes sollicités.

**Quelles aides ?**

## Parcours possibles

*TVA à 5,5%*

MaPrimeRénov'



Prime CEE



Eco Prêt à Taux Zéro



Aides locales éventuelles

*Aide de l'État*

*Aides des entreprises  
privées*

*Prêt bancaire*

*Aide départementale TESS 2022  
+ Grand Chambéry  
+ Cœur de Savoie  
+ Cœur de Maurienne Arvan*

Parcours alternatif possible pour les revenus modestes et très modestes :

*TVA à 5,5%* + MaPrimeRénov' sérénité + Eco-Prêt à Taux Zéro + Aides locales **sauf TESS**

# La TVA à 5,5%

Le taux est appliqué directement sur la facture.

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/plusieurs-taux-de-tva>

- Les professionnels : RGE ou non
- Le public concerné : tout public
- Le type de logement : logements achevés depuis plus de 2 ans (neuf)  
(Maison ou appartement, résidence principale ou secondaire)
- Les revenus du foyer fiscal : tous les revenus
- Les critères techniques : **les travaux d'amélioration de la qualité énergétique**

sous réserve que ces matériaux, appareils et équipements respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'arrêté du 13 Février 2020 modifiant l'article 30-OD du CGI et l'article 278-0 bis A du CGI et arrêté du 9 septembre 2014 pris pour l'application du 1 de l'article 278-0 bis A du CGI relatif à la TVA

**Note : Cumulable avec toutes les aides**

# Synthèse des aides financières

*TVA à 5,5%*

MaPrimeRénov'

*Aide de l'État*

# MaPrimeRénov'

*Aide de l'État*

- Jusqu'à 20 000 € sur 5 ans par **logement (logement de plus de 15 ans\* en résidence principale ou future résidence principale plus de 8 mois/an)** pour les travaux de rénovation énergétique.
- ouverte à l'ensemble des **propriétaires occupants**
- ouverte à l'ensemble des **copropriétaires**
- Ouverture aux **propriétaires bailleurs**
- Ouvert aux **usufruitiers, titulaire d'un droit d'usage**
- **Ne sont pas éligibles : - les nus-propriétaires et les personnes morales (exemple sci)**

Priorité à l'éradication des passoires thermiques

Encouragement des rénovations globales plus ambitieuses

\*en cas de panne d'une chaudière fuel, les propriétaires d'un logement de plus de 2 ans peuvent solliciter MaPrimerénov pour l'installation d'un nouvel équipement.



**maprimerénov'**

Mieux chez moi, mieux pour la planète

[www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)

# MaPrimeRénov'

*Aide de l'État*

## Cumuls possibles avec d'autres aides

- Certificats d'économie d'énergie (CEE)
- Éco-prêt à taux zéro
- Aides proposées par vos collectivités locales

**Attention, MaPrimeRénov' non cumulable avec l'aide « MaPrimeRénov Sérénité » de l'ANAH sur les mêmes travaux.**

L'isolation du plancher bas, des combles perdus et le calorifugeage non éligibles à MaPrimeRénov'.

**Possibilité d'être accompagné par un mandataire** (délégué des aides CEE, entreprises, collectivité...).

Le mandataire a la possibilité de préfinancer l'aide et de percevoir l'aide à la place du ménage.

**Cependant un mandataire ne peut pas créer le compte du bénéficiaire.**

Le bénéficiaire, une fois le compte créé, pourra ensuite adjoindre le mandataire de son choix si le tiers fait partie des mandataires répertoriés par MaPrimeRénov'.

<https://www.ecologie.gouv.fr/evolutions-maprimerenov>



# Les plafonds de ressources



*MaPrimeRénov'*

Plafonds de ressources				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	MaPrimeRénov' Bleu Anciennement très modeste	MaPrimeRénov' Jaune Anciennement modeste	MaPrimeRénov' Violet Revenus intermédiaires	MaPrimeRénov' Rose Revenus supérieurs
1	Jusqu'à 15 262 €	Jusqu'à 19 565 €	Jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	Jusqu'à 22 320 €	Jusqu'à 28 614 €	Jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	Jusqu'à 26 844 €	Jusqu'à 34 411 €	Jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	Jusqu'à 31 359 €	Jusqu'à 40 201 €	Jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	Jusqu'à 35 894 €	Jusqu'à 46 015 €	Jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personnes supplémentaires	+ 4 526 €	+ 5 797 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

# Le montant des aides



MaPrimeRénov'

Un audit énergétique est obligatoire pour accéder au forfait « rénovation globale », « bonus pour les travaux permettant de sortir du statut de passoire énergétique » et « bonus Bâtiment Basse Consommation ».

Equipements/Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)	Forfait * MaPrimeRénov' Bleu	Forfait * MaPrimeRénov' Jaune	Forfait * MaPrimeRénov' Violet	Forfait * MaPrimeRénov' Rose
 Rénovation globale (non cumulable avec maprimerenov travaux par travaux)	Je demande l'aide Habiter Mieux Sérénité		7 000 €	3 500 €
Bonus de passoire (cumulable avec maprimerenov travaux par travaux ou rénovation globale)	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
Bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC) (cumulable avec maprimerenov travaux par travaux ou rénovation globale)	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
Audit énergétique	500 €	400 €	300 €	-
Forfait « assistance à maîtrise d'ouvrage »	150 €	150 €	150 €	150 €
 Chaudières à granulés	10 000 €	8 000 €	4 000 €	-
Pompes à chaleur géothermiques ou solarothermiques	10 000 €	8 000 €	4 000 €	-
Chauffage solaire	8 000 €	6 500 €	4 000 €	-
Chaudières à bûches	8 000 €	6 500 €	3 000 €	-
Pompes à chaleur air/eau	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
Chauffe-eau solaire	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
Poêles à granulés	3 000 €	2 500 €	1 500 €	-
Poêles à bûches	2 500 €	2 000 €	1 000 €	-
Foyers fermés, inserts	2 500 €	1 500 €	800 €	-
Equipements solaires hybrides	2 500 €	1 000 €	1 000 €	-
Chaudières à gaz très haute performance	1 200 €	800 €	-	-
Réseaux de chaleur ou de froid	Jusqu'à 1 200 €	Jusqu'à 800 €	400 €	-
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	-
Dépose d'une cuve fioul	1 200 €	800 €	400 €	-

# Le montant des aides

MaPrimeRénov'

Equipements/Travaux individuels (réalisés en maison individuelle ou à titre individuel en logement collectif)		Forfait* MaPrimeRénov' Bleu	Forfait* MaPrimeRénov' Jaune	Forfait* MaPrimeRénov' Violet	Forfait* MaPrimeRénov' Rose
	Pompes à chaleur air-air	-	-	-	-
	Installation d'un thermostat avec régulation performante	-	-	-	-
	Radiateurs électriques performants en remplacement d'un ancien convecteur	-	-	-	-
	Ventilation mécanique contrôlée (VMC) double flux	4 000 €	3 000 €	2 000 €	-
	Ventilation mécanique simple flux	-	-	-	-
	Isolation thermique des fenêtres et parois vitrées (seulement en cas de remplacement de simple vitrage par du double vitrage)	100 €/équipement	80 €/équipement	40 €/équipement	-
	Isolation des murs par l'extérieur (limitée à 100 m2)	75 €/m <sup>2</sup>	60 €/m <sup>2</sup>	40 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des toitures terrasses	75 €/m <sup>2</sup>	60 €/m <sup>2</sup>	40 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>
	Isolation des rampants de toiture et plafonds de combles	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	7 €/m <sup>2</sup>
	Protections contre le rayonnement solaire (pour les outre-mer)	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	-
	Isolation des combles perdus	-	-	-	-
Isolation d'un plancher bas	-	-	-	-	

## A noter :

Pas d'aides MaPrimeRénov' pour l'isolation des combles perdus et du plancher bas.

Aides possibles sur ces postes avec les primes CEE notamment !

# Copropriétés : les travaux des parties communes

MaPrimeRénov'

Les copropriétés éligibles doivent :

- avoir **plus de 15 ans**,
- être composées de **75 % minimum de lots de résidences principales**,
- être **accompagnées par une assistance à maîtrise d'ouvrage**
- permettre **un gain d'au moins 35 %**

TRAVAUX ÉLIGIBLES	AIDE POUR LES MÉNAGES	
Travaux permettant d'atteindre un gain énergétique d'au moins 35 %	25 % du montant des travaux, plafonné à 15 000 € par logement	
Forfait « Bonus pour les travaux permettant de sortir du statut de passoire énergétique »	500 € par logement	
Forfait « Bonus Bâtiment Basse Consommation »	500 € par logement	
Primes individuelles pour les copropriétaires	1 500 € par logement pour les ménages aux ressources très modestes	750 € par logement pour les ménages aux ressources modestes
	Prime pour les copropriétés fragiles	
	3 000 € par logement	

# Synthèse des aides financières

*TVA à 5,5%*

MaPrimeRénov'

+

Prime CEE

*Aide de l'État*

*Aides des entreprises  
privées*

# Les Certificats d'Économie d'Énergie

*Aides des entreprises  
privées*

## Comment fonctionnent les CEE ?

Obligation pour les fournisseurs d'énergie de financer les travaux d'économie d'énergie

Pour eux, il est nécessaire d'atteindre des quotas d'économie d'énergie sinon versement de fortes pénalités financières à l'Etat.

Ces entreprises achètent les économies d'énergie générées par certains travaux de rénovation afin de remplir leurs quotas (et ne pas payer d'amendes).

**Publics concernés :** propriétaire occupant, locataire, résidence principale et secondaire. Bâtiment de plus de deux ans

**Cumulables avec « MaPrimeRénov sérénité » à partir de Juillet 2022**



# Quelques recommandations avant de signer les devis

## *Les CEE*

1. S'inscrire sur internet sur **différents sites proposant la valorisation des CEE** et **obtenir une offre de prime CEE avant la signature du devis.**
2. Vos certificats d'économie d'énergie **ne pourront être valorisés qu'une seule fois**, si vos certificats ont déjà été cédés à une entreprise ils ne pourront pas être valorisés par ailleurs.
3. Soyez vigilant aux offres qui sont faites : **certaines désignations peuvent cacher une valorisation de CEE : prime chaudière, prime énergie, chèque énergie.** Par ailleurs certains fournisseurs d'énergie proposent des offres de services « gratuits » du type conseil personnalisé voire diagnostic énergétique qui peuvent parfois vous engager à céder vos CEE en contrepartie du service proposé.  
**Pensez à vous renseigner et à lire attentivement tout document avant de le signer.**
4. Parlez-en à votre artisan et comparez les offres pour vérifier que la remise proposée n'est pas sous-évaluée.
5. Les travaux éligibles sont soumis à des **conditions de performance énergétique (entreprises RGE et performances).**

# Les primes « coup de pouce » isolation et chauffage hors conditions de ressources

Les CEE

La charte « **Coup de pouce Isolation\*** » prévoit des primes d'au moins :

- 10 €/m<sup>2</sup> pour isolation des combles et toitures
- 10 €/m<sup>2</sup> pour Isolation de planchers bas

\*devis signé avant le 30 juin 2022 et travaux facturés avant le 30 septembre 2022)

Remplacement d'une <u>chaudière gaz ou fioul</u> hors condensation par :						Remplacement d'un équipement de chauffage au charbon par :
Chaudière biomasse performante	Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	Système solaire combiné	Pompe à chaleur hybride	Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R**		Appareil de chauffage au bois très performant
2 500€	2 500 €	2 500 €	2 500 €	700 €		800 €



# Les primes « coup de pouce » isolation et chauffage pour les ménages précaires

## Les CEE

La charte « **Coup de pouce Isolation\*** » prévoit des primes d'au moins :

- 12 €/m<sup>2</sup> pour isolation des combles et toitures
- 12 €/m<sup>2</sup> pour Isolation de planchers bas

\*devis signé avant le 30 juin 2022 et travaux facturés avant le 30 septembre 2022)

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds de revenus du ménage (hors Ile de France) (€)
	Ménages modestes
1	19 565
2	28 614
3	34 411
4	40 201
5	46 015
Par personne supplémentaire	+ 5 797

Remplacement d'une <u>chaudière gaz ou fioul</u> hors condensation par :						Remplacement d'un équipement de chauffage au charbon par :
Chaudière biomasse performante	Pompe à chaleur air/eau ou eau/eau	Système solaire combiné	Pompe à chaleur hybride	Raccordement à un réseau de chaleur EnR&R**		Appareil de chauffage au bois très performant
4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	700 €		800 €

## La prime coup de pouce « rénovation globale »

1° Pour les opérations relatives à des bâtiments dont la consommation annuelle d'énergie primaire après travaux est inférieure ou égale à 110 kWh/m<sup>2</sup> avec un gain énergétique d'au moins 55 % :

- 350 € / MWh économisé pour les ménages modestes ;
- 300 € / MWh économisé pour les autres ménages ;

2° Pour les autres opérations (gain énergétique > 35 % et consommations en énergie primaire > 331 kWh/m<sup>2</sup>/an :

- 250 € / MWh économisé pour les ménages modestes ;
- 200 € / MWh économisé pour les autres ménages.

**Un audit énergétique est obligatoire pour accéder à la prime coup de pouce « rénovation globale ».**

Voir fiche BAR-TH-164

# Où demander des primes CEE ?

*Les CEE*

Certains territoires en partenariat avec un courtier en prime énergie ont mis en place des plateformes proposant des primes CEE.

Vous pouvez bénéficier des :

- Primes CEE du Grand Chambéry :  
<https://www.grandchambery.fr/2646-estimer-votre-prime-cee-pour-vos-travaux.htm>
- Primes CEE de Cœur de Savoie :  
<https://www.coeurdesavoie.fr/4065-certificats-d-economies-d-energie.htm>
- Primes CEE de l'Assemblée du Pays de Tarentaise Vanoise :  
<https://www.tarentaise-vanoise.fr/primes-energies-bonifiees>

# Synthèse des aides financières

*TVA à 5,5%*

MaPrimeRénov'

+

Prime CEE

+

Eco-prêt à Taux Zéro

*Aide de l'État*

*Aides des entreprises  
privées*

*Prêt bancaire*

Parcours alternatif possible pour les revenus modestes et très modestes :

*TVA à 5,5%* + Habiter Mieux sérénité + **Eco-Prêt à Taux Zéro** + Aides locales **sauf TESS**

# L'éco-prêt à Taux Zéro

## Prêt bancaire

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) vous permet de financer la rénovation énergétique de votre logement sans faire d'avance de trésorerie et sans payer d'intérêts.

Il existe à présent **deux sortes d'éco-ptz** : l'éco-ptz par travaux et l'éco-ptz pour une rénovation globale

Cumulable avec les autres aides mobilisables.

Vous êtes propriétaire occupant, bailleur ou une société civile immobilière, vous êtes en copropriété.

Ce prêt est sans conditions de ressources.

C'est une **résidence principale** depuis plus de 2 ans.  
C'est un **logement individuel** ou collectif.



Le montant maximal **de l'éco-PTZ par travaux** est de :

- 7 000 € pour une action simple sur les parois vitrées,
- 15 000 € pour une action simple de travaux d'une autre nature,
- 25 000 € pour un bouquet de 2 travaux,
- 30 000 € pour un bouquet de 3 travaux ou plus.
- Il est possible de souscrire un second éco-PTZ complémentaire pour le même logement dans les 5 ans qui suivent l'émission du 1<sup>er</sup> éco-prêt, sous réserve de rester en dessous du plafond de 30 000€ ou 50 000 € dans le cas d'un éco-ptz rénovation globale.

**Un éco-ptz rénovation globale (gain énergétique > 35 %)**

- **50 000 € pour une rénovation globale**
- La durée du prêt est maintenant portée à 20 ans.**

# Comment contracter un prêt ?

## *L'Éco-prêt à Taux Zéro*

- **Demander des devis.**
- **Adressez-vous à une banque partenaire munie du formulaire « emprunteur », « entreprise » et des devis.**

Attention, **la banque reste libre de vous refuser l'octroi d'un éco-PTZ** comme pour tout autre prêt. Vous pourrez être amené à souscrire **une assurance emprunteur.**

- Le versement de l'éco-PTZ peut **s'effectuer en 1 seule fois** sur la base du descriptif et des devis détaillés avec les travaux envisagés.
- **Faites réaliser les travaux.** Une fois le prêt accordé, vous avez **trois ans** pour réaliser les travaux
- **À l'issue des travaux (facturation),** fournissez à la banque les justificatifs des travaux réalisés.

# Synthèse des aides financières

*TVA à 5,5%*

**MaPrimeRénov'**



**Prime CEE**



**Eco-prêt à Taux Zéro**



**Aides locales éventuelles**

*Aide de l'État*

*Aides des entreprises  
privées*

*Prêt bancaire*

*Aide départementale TESS 2022*

*+ Grand Chambéry*

*+ Cœur de Savoie*

*+ Cœur de Maurienne Arvan*

# Le programme TESS du département de la Savoie

## *Aide locale*

- Vous êtes **propriétaire occupant** ou **propriétaire bailleur** d'un logement en maison individuelle ou en immeuble collectif de plus de 10 ans (uniquement pour résidence principale),
- Vous êtes non éligible au programme MaPrimeRénov sérénité,
- Votre logement est énergivore (pour des travaux d'isolation)
- Vous remplissez les conditions de ressources suivantes :

Nombre de personnes composant le ménage	1	2	3	4	5 et plus
Revenu fiscal annuel de référence maximum	29 148€	42 848 €	51 592 €	60 336 €	69 081 €

Vous remplissez ces conditions ? Alors vous êtes éligible !  
Vous pouvez remplir le dossier de demande de subvention !



# Le programme TESS du département de la Savoie

*Aide locale*

	Types de travaux éligibles	Critères techniques	Subvention départementale 2021
<b>Isolation</b>	Toiture (rampants)	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$	15€/m <sup>2</sup>
	Toiture (plancher des combles)	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$	10€/m <sup>2</sup>
	Toiture terrasse	$R \geq 7,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$	15€/m <sup>2</sup>
	Murs (isolation par l'extérieur)	$R \geq 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$	15€/m <sup>2</sup>
	Plancher bas	$R \geq 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$	10€/m <sup>2</sup>
	Parois vitrées (en travaux complémentaires uniquement)	Fenêtres de toiture : $U_w \leq 1,5 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{k}$ et $Sw \leq 0,15$ Autres fenêtres ou porte-fenêtre : $U_w \leq 1,3 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{k}$ et $Sw \leq 0,35$	100€/m <sup>2</sup>
<b>Chauffage</b>	Appareil indépendant (ex : poêle) en remplacement d'un appareil indépendant au bois non-performant < 2002	Rendement > 80 % (type label Flamme verte 7*)	10% du montant TTC des travaux éligibles Plafond : 500€
	Chaudière bois automatique	Rendement > 90 % (type label Flamme verte 7*), norme NF EN 303.5	10% du montant TTC des travaux éligibles Plafond : 1000€

# Synthèse des aides financières

*TVA à 5,5%*

MaPrimeRénov'

+

Prime CEE

+

Eco-prêt à Taux Zéro

+

Aides locales éventuelles

*Aide de l'État*

*Aides des entreprises  
privées*

*Prêt bancaire*

*Aide départementale TESS 2021*

*+ Grand Chambéry*

*+ Cœur de Savoie*

*+ Cœur de Maurienne Arvan*

Parcours alternatif possible pour les revenus modestes et très modestes :

*TVA à 5,5%* + Habiter Mieux sérénité + Eco-Prêt à Taux Zéro + Aides locales **sauf TESS**

# Les aides à la rénovation de Grand Chambéry

*Aide locale*

## Opération « BALANCE TON POÊLE »

Bonus pour le **remplacement de votre ancien poêle à bois, insert ou foyer ouvert (d'avant 2002)** par un nouvel appareil labellisé Flamme verte 7 étoiles ou équivalent :

- 1 000 € d'aide pour un poêle à bois à bûches
- 2 000 € d'aide pour un poêle à bois à granulés

## Bonus Air'Renov

Bonus Air'Renov pouvant aller **jusqu'à 8 000 €** pour le remplacement de votre ancienne chaudière fioul par une chaudière gaz THPE ou bois granulés couplé à des travaux d'isolation extérieure et de ventilation de votre habitation.

Dans le cadre de cette opération, vous bénéficiez d'un accompagnement **d'Urbanis** (ménages modestes et très modestes) ou des conseillers en rénovation énergétique en Savoie pour les autres ménages)

**Conditions et détails : 04 56 11 99 00**

<https://www.grandchambery.fr/2611-balance-ton-poele.htm>  
<https://www.grandchambery.fr/2755-bonus-air-renov.htm>



# Aide à la rénovation énergétique de Cœur de Savoie

## Aide locale

Pour les travaux **d'isolation**, dans la limite de **16 000 € de dépenses éligibles**

- **Aide à l'isolation**  
Isolation des toitures, des combles, isolation par l'extérieur, des planchers bas et des menuiseries. Les montants : **de 8 à 12% des travaux**
- **Bonus aux matériaux puits de carbone**  
Aide complémentaire pour **des matériaux puits de carbone et naturels** (laine de bois, ouate de cellulose, liège...). Les montants : **+5% des travaux avec matériaux éligibles**
- **Bonus à la rénovation globale**  
**Aide complémentaire à partir de 4 postes de rénovation** parmi : isolation des toitures ou combles, des planchers bas, des murs, des menuiseries, remplacement des systèmes de chauffage ou d'eau chaude sanitaire. Les montants : **de 1 000 à 2 000 €**
- **Aide aux énergies renouvelables**  
Chauffe-eau solaire, chauffage solaire, chauffage au bois ou granulés.  
Les montants : **de 400 à 1 000 €**

Des aides pour l'isolation et l'installation d'énergies renouvelables sont également disponibles pour les logements collectifs.

Informations complémentaires/demande de subventions :

<http://www.coeurdesavoie.fr/2348-renovation-de-l-habitat.htm#par25448>



# Aide à la rénovation de Cœur de Maurienne Arvan

## *Aide locale*

Personnes éligibles : propriétaire bailleur ou occupant sous conditions de ressources

RFR ≤ 30 000 € pour 1 personne

40 000 € pour 2 personnes + 10 000€ par personne supplémentaire

**Aide pour l'efficacité énergétique** : 10% du montant des travaux, subvention plafonnée à 4 000 € pour le remplacement des menuiseries (minimum 1 façade) et l'isolation des parois opaques (minimum 10 000€ de dépenses), **critères techniques identiques au Conseil Départemental.**

**Aide pour les énergies renouvelables dans le neuf et la rénovation** : 400 € CESI, 1000 € SSC, 800 € chaudière bois granulés, 300 € poêle à bûches et 500 € poêle à granulés.

Informations complémentaires et demande de subventions :

<https://www.coeurdemaurienne-arvan.com/vos-services/habitat/programme-local-de-lhabitat/reduire-ses-depenses-denergie/>



## Synthèse des aides financières

Parcours alternatif possible pour les revenus modestes et très modestes :

*TVA à 5,5%* + **MaPrimRénov sérénité** + Eco-Prêt à Taux Zéro + Aides locales **sauf TESS**

# MaPrimeRénov Sérénité

MaPrimeRénov sérénité, c'est **un accompagnement conseil et une aide financière** pour vous aider dans votre projet de **rénovation globale** de votre **logement de plus de 15 ans**.

Condition : **un gain énergétique d'au moins 35%** suite au travaux. Le financement est proportionnel au montant de vos travaux.

## Le montant de votre aide MaPrimeRénov Sérénité

Catégorie « ressources très modestes » (RFR MaPrimeRénov Bleu) :

- **50 % du montant total des travaux HT**. L'aide Habiter Mieux Sérénité est de **15 000 € maximum**.
- + la prime Habiter Mieux : **10 % du montant total des travaux HT**, dans la limite de **3 000 €**.
- + des éventuelles aides locales, caisse de retraite

Catégorie « ressources modestes » (RFR MaPrimeRénov Jaune) :

- **35 % du montant total des travaux HT**. L'aide Habiter Mieux Sérénité est de **10 500 € maximum**.
- + la prime Habiter Mieux : **10 % du montant total des travaux HT**, dans la limite de **2 000 €**.
- + des éventuelles aides locales, caisse de retraite



# Plafonds de ressources

## MaPrimeRénov Sérénité

Plafonds de ressources				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	MaPrimeRénov' Bleu Anciennement très modeste	MaPrimeRénov' Jaune Anciennement modeste	MaPrimeRénov' Violet Revenus intermédiaires	MaPrimeRénov' Rose Revenus supérieurs
1	Jusqu'à 15 262 €	Jusqu'à 19 565 €	Jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	Jusqu'à 22 320 €	Jusqu'à 28 614 €	Jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	Jusqu'à 26 644 €	Jusqu'à 34 411 €	Jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	Jusqu'à 31 359 €	Jusqu'à 40 201 €	Jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	Jusqu'à 35 894 €	Jusqu'à 46 015 €	Jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personnes supplémentaires	+ 4 526 €	+ 5 797 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €



# Les bonus cumulables avec le programme

## *MaPrimeRénov Sérénité*

Vous pouvez également bénéficier de deux bonus cumulables :

- **Un bonus sortie de passoire thermique de 1 500 €** en complément pour les logements les plus énergivores dont l'étiquette énergétique **avant travaux est F ou G**, et dont l'étiquette **après travaux est E ou mieux**.
- **Un bonus BBC de 1 500 €** en complément pour les logements dont l'étiquette énergétique **après travaux est A ou B**.

### Opérateurs ANAH :

Centre ancien de Chambéry CRISTAL HABITAT 04 79 71 99 99	OPAH Arlysère SOLIHA - Mme Gaëlle FRANCILLON 04 76 85 93 97 - <a href="mailto:g.francillon@soliha.fr">g.francillon@soliha.fr</a>
	OPAH Cœur de Tarentaise URBANIS 04 79 33 21 26
PIG Grand Chambéry URBANIS 04 79 33 21 26	Secteur diffus non couvert par un OPAH ou un PIG BONNIN-DEMARCHI 0 456 480 011 ou SOLIHA – Mme Carmoin 04 76 85 93 95 - <a href="mailto:j.carmoin@soliha.fr">j.carmoin@soliha.fr</a>

# Les bonus cumulables avec le programme

## MaPrimeRénov Sérénité

Un **complément d'aide** est apporté par la collectivité en cas d'OPAH ou PIG et par le Département (et éventuellement par votre caisse de retraite) dans le cas d'un programme de travaux liés à « **Habiter Mieux sérénité** ».

**Propriétaires occupants**, pour le programme « Habiter Mieux Sérénité »  
Dossier de demande à remplir en ligne : <https://monprojet.anah.gouv.fr/>

Des aides à la rénovation énergétiques peuvent être également octroyées pour les **propriétaires bailleurs** par l'ANAH mais prenant en compte d'autres conditions (ressources du locataire etc...)

Comment va se dérouler votre demande d'aide ?



\* Délais moyens constatés en 2018 pour les dossiers dématérialisés

# Synthèse

# Le cumul des aides financières

## Synthèse

	Ma Prime Rénov' par travaux	Éco-prêt à taux zéro	MaPrimeRénov' sérénité	Aides des collectivités locales	Aides des fournisseurs d'énergie
Ma Prime Rénov' par travaux		✓	✗	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'
Éco-prêt à taux zéro	✓		✓	✓	✓
MaPrimeRénov' sérénité	✗	✓		✓	
Aides des collectivités locales	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓	✓		✓
Aides des fournisseurs d'énergie	✓ Avec un écrêtement de MaPrimeRénov'	✓	✗	✓	

### Calcul de MaPrimeRénov' :

Le montant cumulé de MaPrimeRénov' et des aides des fournisseurs d'énergie ne doit pas dépasser :

- 90 % de la dépense éligible pour MaPrimeRénov' bleu
- 75 % de la dépense éligible pour MaPrimeRénov' jaune
- 60 % de la dépense éligible pour MaPrimeRénov' violet
- 40 % de la dépense éligible pour MaPrimeRénov' rose

D'autre part, le montant cumulé de toutes les aides ne doit pas dépasser 100 % de la dépense éligible

# Les parcours possibles

## *Synthèse*

**Vous avez un RFR inférieur aux critères de l'ANAH** (modeste ou très modeste / MaPrimeRénov Bleu et Jaune) :

- « MaPrimeRénov Sérénité » + aides locales éventuelles et/ou des caisses de retraite + Eco-PTZ

ou

- « MaPrimeRénov Bleu ou Jaune » (suivant travaux) + CEE (ou coup de pouce chauffage et/ou isolation) + aides locales éventuelles + Eco-ptz

**Vous avez un RFR supérieur aux critères de l'Anah :**

- « MaPrimeRénov Violet ou Rose » (par travaux ou rénovation globale) + CEE (ou coup de pouce chauffage et/ou isolation ou rénovation globale) + aides locales éventuelles + Eco-ptz

# Priorisation des demandes d'aides (parcours classique)

*Synthèse*

- 1 Prime CEE
- 2 Les aides locales
- 3 MaPrimeRénov'
- 4 Eco-Prêt à Taux Zéro

Merci de votre attention !



**Contactez vos conseillers en  
rénovation énergétique en Savoie**

**04 56 11 99 00**

ou sur [info@faire73.fr](mailto:info@faire73.fr)

